

## Procédure

- **Étape 1** : Réception de la demande de recrutement par la Direction de la Recherche et des Relations Internationales à l'adresse suivante : welcome-research@univ-evry.fr et ou le gestionnaire du Laboratoire.
- **Étape 2** : La Direction de la Recherche et des Relations Internationales accuse réception de la demande et envoie la liste des pièces justificatives à fournir aux chercheurs.
- **Étape 3** : La Direction de la Recherche et des Relations Internationales envoie le dossier de demande de convention d'accueil au FSD (**Fonctionnaire de sécurité et de défense**) de l'UEVE pour l'obtention de l'avis du HFDS.
- **Étape 4** : Si avis favorable du HFDS (**haut fonctionnaire de défense et de sécurité**), la Direction de la Recherche et des Relations Internationales complète le Cerfa sur la base du formulaire de demande de convention d'accueil.
- **Étape 5** : La Direction de la Recherche et des Relations Internationales met en signature le Cerfa auprès du Président de l'Université.
- **Étape 6** : La Direction de la Recherche et des Relations Internationales transmet le Cerfa à la Direction des Ressources Humaines afin d'établir le contrat
- **Étape 7** : La Direction de la Recherche et des Relations Internationales renvoie la convention d'accueil Cerfa signée par le Président de l'Université : soit au laboratoire, soit directement au chercheur s'il est déjà sur le territoire.